Conditions Générales de Vente

FNAE ACADEMY

Désignation

La société SAS FNAE ACADEMY désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 29 rue Sadi Carnot, RAMBOUILLET 78120.

FNAE ACADEMY met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à RAMBOUILLET, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

La FNAE ACADEMY est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11788786378 auprès du préfet de la région Ile-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Son identifiant SIRET est 90087338100025. Son numéro RCS est 900 873 381 R.C.S. Versailles.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client ou Bénéficiaire : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société FNAE ACADEMY ;
- Stagiaire ou apprenant : la personne physique qui participe à une formation
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous ;
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société FNAE ACADEMY pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Pour un Bénéficiaire ayant signé une convention ou un contrat de formation professionnelle avec FNAE ACADEMY, les présentes CGV s'appliquent à titre complémentaire, pour toute condition non expressément définie par la convention ou le contrat, notamment le régime de médiation de la consommation, le droit de rétractation du consommateur et les modalités générales de prise en charge par un financeur. En cas de contradiction, les stipulations de la convention ou du contrat de formation professionnelle prévalent.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société FNAE ACADEMY peut fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, et signé, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant, une convention ou un contrat de formation professionnelle est établi entre la société FNAE ACADEMY et le Bénéficiaire, le cas échéant avec l'OPCO.

À la demande du client, une attestation de présence, ainsi que des feuilles d'émargement, peuvent lui être fournies en cours de formation.

Le certificat de réalisation, document distinct de l'attestation de présence, est quant à lui délivré automatiquement au Stagiaire à l'issue de la Formation.

Délai d’accès

Le délai d'accès à la formation, entre la validation définitive de l'inscription (ou, le cas échéant, l'obtention de l'accord de financement) et le début de la session, est de 10 jours ouvrés. Ce délai peut varier selon la disponibilité des sessions et le mode de financement retenu.

Prix et modalités de paiement

Pour règle générale, un acompte de 30% est demandé au client en amont de la formation pour valider son inscription. Le paiement du solde est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture.

L'Organisme de Formation atteste être exonéré de TVA.

Selon le mode de financement retenu, l'engagement contractuel du Bénéficiaire prend la forme :

- d'une Convention de formation professionnelle, lorsque la formation est financée, en tout ou partie, par un tiers (entreprise, Fonds d'Assurance Formation, OPCO, France Travail, ou tout autre organisme financeur).
- d'un Contrat de formation professionnelle, lorsque la formation est financée à titre personnel par une personne physique, y compris un auto-entrepreneur ou une entreprise individuelle réglant lui-même sa formation.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou via un lien de paiement en ligne (Stripe) transmis par la FNAE ACADEMY.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Les tarifs des différentes formations sont indiqués sur le site internet https://www.formation-autoentrepreneur.fr/

Pour s'inscrire à une session de formation proposée par la FNAE ACADEMY, l'apprenant est invité à consulter le site internet https://www.formation-autoentrepreneur.fr, qui le redirige vers l'adresse formation@fnae.fr, ou à nous contacter directement à cette même adresse. Après un premier échange, il reçoit les documents contractuels ainsi qu'un lien pour régler l'acompte, permettant de valider son inscription à la session de formation.

Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception du bien ou de l'acceptation de l'offre pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus par la loi. En cas d'exercice du droit de rétractation, le professionnel rembourse au consommateur la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la réception de la demande de rétractation, conformément à l'article L. 221-24 du Code de la consommation.

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, lorsque l'exécution de la formation débute avant la fin du délai de rétractation, l'apprenant est informé qu'il ne bénéficie plus du droit de rétractation. À ce titre, il devra adresser un courriel à formation@fnae.fr exprimant sa renonciation expresse à l'exercice dudit droit.

- dans le cas d'un financement par son entreprise : si l'apprenant est salarié, il peut faire financer sa formation par son entreprise. Dans ce cas, un mail lui est adressé, lui demandant les informations nécessaires afin d'établir les documents contractuels.

En cas d'absence de règlement dans les délais indiqués, la FNAE ACADEMY considère que la commande est annulée, sauf accord préalable entre le client et la FNAE ACADEMY sur une autre date de règlement. La FNAE ACADEMY se réserve le droit d'annuler une réservation pour tout motif, en particulier en cas de non réponse à des relances de règlement ou lorsque le nombre maximum de participants est atteint entre temps.

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement au-delà de la date d'exigibilité entraîne, de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire, l'exigibilité d'une pénalité de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justification si les frais réels de recouvrement sont supérieurs à ce montant. Aucun escompte ne sera consenti pour paiement anticipé.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société FNAE

ACADEMY ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Lorsque la prise en charge accordée par le financeur ne couvre que partiellement le coût de la formation, une facture correspondant au reste à charge est émise à destination du Bénéficiaire. Ce reste à charge est réglé par le Bénéficiaire selon les mêmes modalités et conditions que celles applicables au solde de la formation.

Dédit, abandon et report d'une session de formation

Toute demande de dédit doit être notifiée par écrit à formation@fnae.fr. En cas de dédit du Bénéficiaire à moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, ou d'abandon en cours de Formation par un ou plusieurs Stagiaires, l'Organisme de Formation remboursera sur le coût total les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action et/ou proposera une nouvelle date de Formation. Le cas échéant, le Bénéficiaire s'engage au versement d'un montant de 20% du coût total de la Formation à titre de dédommagement, cette somme ne pouvant faire l'objet d'un financement par fonds publics ou paritaires.

Force majeure

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société FNAE ACADEMY ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Conformément à l'article 1218 du Code civil, constitue un cas de force majeure tout événement échappant au contrôle de la société FNAE ACADEMY, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant l'exécution de ses obligations.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique…), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société FNAE ACADEMY sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Ces données sont destinées aux services habilités de FNAE ACADEMY ainsi qu'à ses sous-traitants, notamment la plateforme de gestion Digiforma et le prestataire de paiement Stripe, et sont conservées pendant 3 ans.

Suivant le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification , d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition des données personnelles le concernant, qu'il peut exercer à l'adresse formation@fnae.fr. Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), www.cnil.fr.

La société FNAE ACADEMY s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société FNAE ACADEMY et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

Pour les Clients professionnels qui achètent une formation dans le cadre de leur activité professionnelle, et en l'absence d'accord amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente dans le ressort du siège social de FNAE ACADEMY, situé à Rambouillet (78120).

Selon la nature et le montant du litige, il pourra notamment s'agir :

- du Tribunal de proximité de Rambouillet pour les litiges civils portant sur une demande inférieure à 10 000 € ;
- du Tribunal judiciaire de Versailles pour les litiges civils relevant de sa compétence ;
- du Tribunal de commerce de Versailles pour les litiges relevant de la compétence commerciale ;
- du Conseil de prud'hommes compétent pour les litiges relevant du droit du travail.

Pour les Clients particuliers ou consommateurs, les règles de compétence prévues par la loi en faveur des consommateurs s'appliquent. Le Client particulier peut saisir la juridiction compétente selon les règles qui lui sont applicables et bénéficie des protections prévues par la réglementation française.

Service de médiation à la consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, tout consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/ ou par voie postale en écrivant à : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION - Centre d'affaires Stéphanois - Immeuble l'Horizon - Esplanade de France 3 rue J.Constant Milleret - 42000 SAINT-ETIENNE.